



Arts Martiaux Royal Judo Poséidon Ryu ASBL

N° E. 862 427 592
Matricule JWB 2063

Règlement d'ordre intérieur

Pour les judokas

- Il est demandé que tous les judokas se changent uniquement dans les vestiaires du Dojo situés au niveau de l'escalier menant à l'escalade. Tout autre endroit, comme les couloirs, la cage d'escalier ou les autres vestiaires du Complexe sportif, ne peut être utilisé pour se changer sous peine de sanctions de la part de la direction du Complexe sportif, sauf autorisation expresse et spécifique.
- Les habits ne peuvent en aucun cas rester dans le vestiaire du dojo.
- Pour les trajets vestiaires – bords du tatami – vestiaires, des "Zori" (sandales) ou autres chaussures propres doivent être utilisées pour ne pas marcher pieds nus sur le carrelage.
- Il est demandé d'arriver 5 minutes avant le début du cours/entraînement afin de ne pas perturber leur déroulement.
- Il n'est pas autorisé de boire et/ou manger dans le dojo, à l'exception des vestiaires. Seule une gourde ou une bouteille d'eau peut être utilisée sur le bord du tatami afin de s'hydrater pendant l'entraînement.
- En cas de dommage aux installations, ceux-ci seront à charge du responsable du dommage.
- L'usage d'alcool, de tabac et de tout produit dopant et/ou stupéfiant est strictement interdit dans le dojo, et ce y compris dans les vestiaires.
- En cas de non-respect de cette règle, le Conseil d'Administration du club se réserve le droit de prendre de manière discrétionnaire et sans appel possible toutes les dispositions qu'il estimera nécessaire.
- Il n'est pas autorisé de téléphoner dans le dojo. L'utilisation d'appareil électronique ne pourra se faire que si cela ne perturbe pas le bon déroulement des cours/entraînements.
- Les animaux et les moyens de mobilités (ex. : vélos, trottinette, etc.) ne sont pas autorisés dans le dojo.
- Les enfants ne peuvent pas quitter seuls le dojo sans autorisation préalable écrite des parents ou tuteurs légaux.
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou des détériorations d'affaires personnelles au sein du dojo, et ce y dans les vestiaires.
- Les judokas doivent travailler avec toutes et tous afin de contribuer à l'évolution de tous et toutes.
- Les judokas doivent avoir une tenue de judoka notamment : judogi propre, sans bijoux, les cheveux longs attachés, les ongles coupés et sans chewing-gum.
- Les judokas doivent donner une caution (sous forme de carte d'identité, licence, permis de conduire) lors d'un emprunt d'une veste de judogi au cours adulte. Celle-ci sera rendue lorsque la veste et/ou le pantalon sera(ont) rendu(es).
- Les judokas doivent s'entraider et encadrer les moins haut-gradés.



Arts Martiaux Royal Judo Poséidon Ryu ASBL

N° E. 862 427 592
Matricule JWB 2063

Règlement d'ordre intérieur

Pour les enseignant·es

« L'enseignant·e doit-être un exemple pour les enfants et une vitrine positive pour le club »

- S'informer sur le programme d'apprentissage du club en début de saison et se maintenir informé.
- Suivre le programme du club en fonction de la classe d'âge et faire des propositions d'amélioration ou d'approche pédagogique pouvant s'intégrer dans le programme d'apprentissage.
- Permettre à tous et toutes les enseignant·es ceintures noires de donner un cours (ou une partie du cours pour les enseignant·es sans brevet ADEPS) afin que l'ensemble des connaissances de chacun puissent être exposées et de proposer des approches différentes.
- Annoncer ses absences le plus tôt possible uniquement sur le groupe de discussion Messenger « Equipe Pédagogique ».
- Si nécessaire, seuls les membres du Conseil d'Administration feront une demande de remplacements avec une priorité aux enseignant·es déjà présents aux cours précédents et/ou suivants.
- Noter ses heures tous les mois dans la feuille de présence officielle suivie par le Conseil d'Administration au fur et à mesure. En cas d'oubli d'encodage, il incombera au judoka concerné de contacter le trésorier.
- Être en tenue avant le début du cours et se présenter sur le tatami dans une tenue exemplaire (judogi propre, ceinture faite, ongles coupés, sans bijou, les cheveux longs attachés, sans autre objet dans le judogi, sans t-shirt pour les garçons, ...).
- En cas de retard, prévenir le plus rapidement possible via le groupe Messenger « Equipe Pédagogique ».
- Participer régulièrement aux entraînements adultes hors entraînement physique.
- Reprendre ses affaires de judo chez soi après chaque cours. Le secrétariat n'est pas une zone de stockage sauf avec accord du Conseil d'Administration.
- Pendant le cours, être attentif au cours et se focaliser sur les judokas uniquement.
- Politesse et courtoisie sont de rigueurs dans le Dojo et en-dehors avec les membres du club mais également avec toute autre personne.
- Être en ordre de licence.
- Prendre soin de soi et de ses blessures.
- Au cours adulte, il n'hésite pas à travailler avec les moins hauts gradés et partager ses connaissances avec tous.
- Prévenir les membres du Conseil d'Administration, ou à minima la personne désignée au sein de ce dernier comme point de contact, dès qu'un problème surgit afin de trouver une solution conjointement.



Arts Martiaux Royal Judo Poséidon Ryu ASBL

N° E. 862 427 592
Matricule JWB 2063

Règlement d'ordre intérieur

Pour les coachs

« Le coach doit-être un exemple pour les enfants et une vitrine positive pour le club »

- Respecter les règles dictées par la fédération (y compris les espaces coachs, arbitres, etc.).
- Être les vitrines « positives » du club à l'extérieur du Dojo.
- Encadrer les judokas et les parents de ceux-ci si nécessaire. Prendre le temps d'expliquer également aux parents si nécessaire.
- Si plusieurs coachs du club sont présents une répartition des tatamis est à réaliser entre les coachs afin de s'assurer que chaque judoka du club soit encadré par un coach et d'éviter d'avoir plusieurs coachs pour un même combat pour un même judoka.